

Communiqué du PS 65

La présentation des ordonnances par le Premier ministre et la ministre du Travail, a confirmé de nombreuses craintes qui s'étaient fait jour au cours de la concertation avec les organisations syndicales et patronales. Les ordonnances reposent sur un déséquilibre dans la relation entre les employeurs et les salariés que le Parti socialiste ne peut soutenir.

Ainsi, la disparition des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail est confirmée, avec la fusion des instances représentatives du personnel à l'exception de quelques secteurs à risque. C'est oublier que tout travail peut comporter des dangers pour un salarié, notamment celui du harcèlement. Avec la fusion, les élus auront moins de temps à consacrer à ces questions et seront moins nombreux pour le faire. De même, la remise en cause d'une partie des critères de pénibilité, est un coup supplémentaire porté à la santé des travailleurs.

L'abandon du mandatement syndical dans les entreprises de moins de 50 salariés, et la possibilité de recourir à l'adoption d'un accord d'entreprise par un référendum d'initiative patronale, constituent une profonde remise en cause de la place des syndicats dans l'entreprise. En ouvrant ces deux possibilités, le gouvernement ne tient pas compte de l'asymétrie du rapport de force entre salariés et employeurs, que les syndicats rééquilibraient jusque-là. Les salariés seront fragilisés face aux pressions d'une direction qui souhaiterait, par exemple, baisser les salaires ou augmenter le temps de travail. Quant à la création de la rupture conventionnelle collective, où va-t-on ?

La mise en place d'un barème obligatoire pour les indemnités en cas de licenciement abusif, avec un plancher bas et un plafond également très inférieur à la jurisprudence, constitue une ligne rouge invariable pour le Parti socialiste. Il s'agit d'une mesure qui n'a pour but que de permettre à des employeurs parfois mal intentionnés de provisionner le coût d'un licenciement injuste et injustifié. Plus encore, à partir du moment où un barème obligatoire est fixé, on peut même s'interroger sur l'utilité des prud'hommes !

Autant de raisons qui avaient conduit, en 2016, la Fédération du Parti socialiste des Hautes-Pyrénées à refuser la première loi travail. Elle réitère aujourd'hui son désaccord sur le contenu des ordonnances prises par le gouvernement. Si la concertation a été saluée avec raison par les organisations syndicales, elle n'a pas permis d'arriver à l'équilibre revendiqué par le gouvernement. Les ordonnances permettront surtout de licencier plus facilement, tout en protégeant moins efficacement.

Aussi, la Fédération du Parti socialiste des Hautes-Pyrénées soutient, dans le respect de l'indépendance syndicale, toutes les démarches de mobilisation contre la mise en place de ces ordonnances et soutient en particulier la mobilisation syndicale du mardi 12 septembre prochain.

Pour le Conseil Fédéral du PS 65

Philippe DUSSERT

Premier Secrétaire Fédéral